

Exonération de Contribution foncière des entreprises

Vous êtes une entreprise de moins de 10 salariés, existante au 1er janvier 2015, exerçant une activité commerciale dans les Quartiers prioritaires politique de la Ville (une partie du centre-ville et une partie du quartier Berthe. Voir plans www.la-seyne.fr rubrique Economie) ? Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, de l'exonération de Contribution foncière des entreprises (CFE). Pour l'année 2015, remplissez avant le 5 mai le formulaire cerfa 1447M-sd à remettre au service Impôts des entreprises. Renseignements : 04 94 11 06 00.

Contact presse : 04 94 06 90 22

presse@la-seyne.fr

